

Techno™ 10 CS

Insecticide

Insecticide à large spectre pour l'arboriculture, les cultures maraîchères, les grandes cultures, les baies et les plantes ornementales.

Produit	Techno est une suspension de capsules (CS) et contient 100g/l Lambda-Cyhalothrine.
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Culture maraîchère, Culture ornementale, Grande culture, Viticulture.
Spectre d'efficacité	altise d'hiver du colza, altises de la betterave, altises, anthonome du fraisier ou du framboisier, cécidomyie des siliques du colza, cécidomyie du chou, cécidomyies, charançon des siliques, chlorops, chrysomélidés, criocère à douze points de l'asperge, doryphore, gros charançon de la tige du colza, mirides, mouche de la carotte, mouches lanches, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, Pieridae, psylle de la carotte, psylles du poirier, pucerons du feuillage, Pucerons vecteurs de virus, pyrale du buis, Scaphoideus titanus, sciarides, mouches du terreau, sitone du pois, Teigne de la betterave, teigne des crucifères (<i>Plutella xylostella</i>), teigne du poireau, tenthrède de la rave, thrips, tipules [larves], tordeuse du pois, ver des framboises.
Emploi Culture des baies	<p>Fraise: 0.02% (0.2 lt/ha), contre <i>anthonome du fraisier ou du framboisier</i>, <i>thrips</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Framboise: 0.02% (0.2 lt/ha) contre <i>anthonome du fraisier ou du framboisier</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne,</p>

	<p>le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p>
Arboriculture	<p>Framboise: 0.01% (0.1 lt/ha) contre <i>ver des framboises</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Poirier/Nashi: 0.015% (0.2.4 lt/ha), contre <i>psylles du poirier</i>. Application fin de l'hiver. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p>
Viticulture	<p>Vigne: 0.01%, contre <i>Scaphoideus titanus</i>. 2 à 3 traitements avec un intervalle de 14 jours. Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux. Traitement seulement sur porte-greffes en pépinière. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p>
Culture maraîchère	<p>Ail, Échalote, Oignon, Poireau: 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, teigne du poireau, thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 3 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone</p>

	<p>tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Artichaut, Cardon, Courges oléagineuses, Crosnes du japon, Maïs sucré, Scorsonère, Topinambour: 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 3 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Asperge: 0.1lt/ha, contre <i>criocère à douze points de l'asperge, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Application: après la récolte. 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Aubergine, Concombre, Coqueret du Pérou, Courges (écorce non comestible), Courges à peau comestible, Melons, Pastèque, Poire melon, Poivron, Tomate: 0.01% (0.1 lt/ha), contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 3 Jours. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Baby-Leaf (Asteraceae): 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par</p>
--	--

rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Baby-Leaf (Chenopodiaceae): 0.1 lt/ha, contre *altises*, *mouches mineuses*, *noctuelles terricoles ou vers gris*, *pucerons du feuillage*, *thrips*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Bette, Betterave à salade, Épinard: 0.1 lt/ha, contre *altises*, *mouches mineuses*, *noctuelles terricoles ou vers gris*, *pucerons du feuillage*, *thrips*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

	<p>Carotte, Céleri-branche, Céleri-pomme, Fenouil bulbeux, Panais, Persil à grosse racine: 0.1 lt/ha, contre <i>mouche de la carotte</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Carotte, Céleri-branche, Céleri-pomme, Fenouil bulbeux, Panais, Persil à grosse racine: 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Chicorée witloof (chicorée-endive): 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.</p>
--	---

	<p>Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Choux: 0.1 lt/ha, contre <i>altises</i>, <i>cécidomyie du chou</i>, <i>mouches blanches</i>, <i>mouches mineuses</i>, <i>noctuelles (défoliatrices)</i>, <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>, <i>Pieridae</i>, <i>pucerons du feuillage</i>, <i>teigne des crucifères (Plutella xylostella)</i>, <i>thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Cima di rapa, navet à tondre, roquette, salades Asia (Brassicaceae): 0.1 lt/ha, contre <i>altises</i>, <i>mouches mineuses</i>, <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>, <i>pucerons du feuillage</i>, <i>thrips</i>. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Cresson de jardin: 0.1 lt/ha, contre <i>altises</i>, <i>mouches mineuses</i>, <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>, <i>pucerons du feuillage</i>, <i>thrips</i>. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 1 traitement au maximum par</p>
--	---

	<p>culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Fève, Haricots, Pois: 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, sitone du pois, thrips</i>. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Fines herbes: 0.1 lt/ha, contre <i>altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons du feuillage, teigne du poireau, thrips</i>. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des</p>
--	---

	<p>serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Mâche, Rampon: 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Au moins 7 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Radis de tous les mois, Radis long, Raifort, Rave de Brassica rapa et B. napus: 0.1 lt/ha, contre <i>altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Rhubarbe: 0.1lt/ha, contre <i>altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Application: après la récolte. 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p>
--	---



<p>Grande culture</p>	<p>Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Rhubarbe: 0.1lt/ha, contre <i>altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Salades (Asteraceae): 0.1 lt/ha, contre <i>mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips</i>. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Betteraves à sucre et Fourragère: 0.075 lt/ha, contre <i>altises de la betterave, noctuelles terricoles ou vers gris</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive,</p>
------------------------------	---

	<p>respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Betteraves à sucre et Fourragère: 0.0625 lt/ha, contre <i>Teigne de la betterave</i>. Délai d'attente: 7 Jours. 1 traitement par culture au maximum. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Carthame, Colza, Féverole, Graminées pour la production de semences, Houblon, Lin, Lupin, Maïs, Riz semis sur terrain sec, Soja, Sorgho commun, Tournesol, Trèfles pour la production de semences: 0.075 lt/ha, contre <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). 1 traitement au maximum par culture et par année. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Céréales: 0.075lt/ha, contre <i>chlorops, noctuelles terricoles ou vers gris</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la</p>
--	--

	<p>période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Colza: 0.075 lt/ha, contre <i>altise d'hiver du colza, tenthrède de la rave</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). Application: en automne. 1 traitement au maximum par culture et par année. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Colza: 0.075 lt/ha, contre <i>charançon des siliques</i> Effet partiel: <i>cécidomyie des siliques du colza</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). Application: jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (BBCH 59). 1 traitement au maximum par culture et par année. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Colza: 0.1 lt/ha, contre <i>gros charançon de la tige du colza</i>. Délai d'attente: 6 Semaine(s). Application: stade 31-53 BBCH). 1 traitement au maximum par culture et par année. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Houblon: 0.0075%, contre pucerons <i>du feuillage</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: dès le stade BBCH 37. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en</p>
--	---

	<p>fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Pois protéagineux: 0.075 lt/ha, contre <i>noctuelles terricoles ou vers gris, tordeuse du pois</i>. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Pommes de terre: 0.075 lt/ha, contre <i>doryphore</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une pyrèthrine plus de 1 fois par culture. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Pommes de terre: 0.075 lt/ha, contre <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p>
--	---

<p>Culture ornementale</p>	<p>Pommes de terre pour la production de plants: 0.075 lt/ha, contre <i>Pucerons vecteurs de virus</i>. Seulement dans des cultures sous tunnel ou sous serre. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Tabac: 0.075 lt/ha, contre <i>noctuelles terricoles ou vers gris</i>. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Buis (Buxus): 0.015%, contre <i>pyrale du buis</i>. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p> <p>Cultures florales et Plantes vertes: 0.01% (0.1 lt/ha), contre <i>cécidomyies, Chrysomélidés, mirides, mouches blanches, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, sciarides, mouches du terreau, thrips</i>. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat</p>
-----------------------------------	--

	<p>qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.</p> <p>Gazon d'ornement et Terrains de sport: 0.03% (0.3 lt/ha), contre <i>tipules [larves]</i>. Répéter le traitement après 7 jours si nécessaire. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.</p>
<p>Préparation de la bouillie</p>	<p>Bien agiter le produit et après le verser directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.</p> <p>La protection des utilisateurs: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.</p>
<p>Mode d'action</p>	<p>La matière active lambda-cyhalothrine est un insecticide non systémique de contact et agissant via l'estomac, qui possède des propriétés insectifuges. L'insecticide lambda-cyhalothrine présente une action de destruction/d'extermination rapide et continue, et une action prolongée.</p>
<p>Rotation des cultures</p>	<p>Pas de restriction.</p>
<p>Classement</p>	<p>Attention</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;">   </div> <p>EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer. Techno est toxique pour les abeilles. Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat.
Emballage	250 ml, 1lt.
A observer	Cette fiche est pour information et ne remplace pas l'étiquette. Avant l'utilisation d'un produit, toujours lire l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 01/08/18/RH/LG1120



5413 Birmenstorf, Tel. 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Tel. 031 839 24 41
www.leugygax.ch